

Québec, le 18 février 2015

Monsieur Nicolas Tremblay
Ministère des Finances du Québec
12, rue Saint-Louis, bureau 2.02
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Madame,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission, chargée de l'étude de ce dossier désire recevoir les informations suivantes d'ici le 23 février au plus tard:

1. Dans le tableau du document QUES 26.1, ventiler les chiffres selon le contenu de chacune des catégories (définir de la composition de chaque catégorie pour affiner la compréhension des chiffres globaux).
2. Concernant la **phase d'exploration minière au Québec**, fournir le nombre d'emplois estimés ainsi que le revenu moyen/emploi. Estimer la contribution de l'exploration au PIB québécois (en %) pour la dernière année où les chiffres sont disponibles).
3. Concernant la **phase d'exploitation minière au Québec**, fournir le nombre d'emplois estimés ainsi que le revenu moyen/emploi. Estimer la contribution de l'exploration au PIB québécois (en %) pour la dernière année où les chiffres sont disponibles).
4. Quel lien faites-vous entre l'évolution des prix des métaux (cycle de prix) et les investissements réalisés dans ce secteur au Québec?
5. Selon le rapport du Vérificateur général traitant du passif environnemental et déposé à l'hiver 2012, la première norme comptable du secteur public en matière de passif environnemental devait entrer en vigueur le 1er avril 2014. Or une marge d'erreur est incluse dans l'estimation des coûts de réhabilitation pour tenir compte de l'incertitude entourant leur évaluation respective. Cette marge d'erreur équivaut à 32 % du passif environnemental au 31 mars 2011. Quel effet pourrait avoir cette nouvelle norme sur la marge d'erreur incluse dans les coûts de réhabilitation des terrains ? Aura-t-elle un effet sur le niveau d'incertitude ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission